

## Commune D'ORVAULT

### DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

### ARRONDISSEMENT

NANTES

### CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

20 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt mai, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du dix mai, sous la présidence de Joseph PARPAILLON, Maire.

**Etaient présents** : Mme Monique MAISONNEUVE, Mme Catherine HEUZEY, Mme Alette BERTHELOT, M. Sébastien ARROUËT, Mme Chantal LE MÉNÉLEC, M. Bernard BRÉHERET, Mme Christel GAUTIER, M. Pierre GADÉ, M. Dominique FOLLUT, M. Elie BRISSON, M. Gilles BERRÉE, M. Aurélien BRUNETIERE, M. Patrick BRIATTRE, Mme Nadia HOUDOUX, Mme Catherine ADAM, M. André NYAMSI, Mme Christine HERVY, Mme Angélique M'BEMBA, M. Gérard PIERRE, Mme Béatrice DELABRIÈRE, M. François-Xavier PRIOU, M. Louis RAMIN, M. Erwan HUCHET, M. Jean-Sébastien GUITTON, Mme Maryse PIVAUT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Lionel AUDION

**Absents ayant donné pouvoir** :

Mme Marie-Françoise BRISAC	donne procuration à	M. Patrick BRIATTRE
Mme Florence CORMERAIS	donne procuration à	M. Gilles BERRÉE
M. Hugo OILLIC	donne procuration à	M. Sébastien ARROUËT
Mme Morgane FONTAINE	donne procuration à	M. Elie BRISSON
Mme Armelle CHABIRAND	donne procuration à	M. Lionel AUDION
M. Christian ARDOUIN	donne procuration à	Mme Catherine ADAM

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Monsieur Patrick BRIATTRE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

### **34. Déplacement d'une délégation orvaltaise à Kindia (Guinée)**

***Monsieur GADÉ rapporte :***

A l'occasion de son 25<sup>ème</sup> anniversaire, l'association Guinée 44 organise en octobre prochain à Kindia une réunion du comité de pilotage (COFIL) des acteurs de la coopération avec cette commune guinéenne, assortie d'une visite des réalisations entreprises dans le cadre des programmes de coopération décentralisée auxquels

participent les villes d'Orvault, Sainte-Luce-sur-Loire, Basse-Goulaine, Bouaye et Saint-Jean-de-Boiseau, ainsi que Nantes Métropole.

Pour mémoire, la ville d'Orvault apporte chaque année un concours financier de 5 900 € à l'association Guinée 44 pour la coopération décentralisée. Le programme en cours, intitulé EduKindia 2, vise principalement à réaliser des toilettes dans les établissements scolaires de Kindia. On retrouve ainsi une préoccupation également bien connue à Sô-Ava, l'autre ville amie d'Orvault en Afrique. Pour information, il a été estimé en 2015 que 2,4 milliards de personnes (soit environ 1/3 de la population mondiale) n'ont pas accès à un assainissement amélioré, et un peu moins d'1 milliard sont contraintes de faire leurs besoins en plein air. L'assainissement est un droit pour tout être humain, tout comme le droit à l'eau consommable. Le manque d'accès à l'assainissement a un impact sur la santé, la dignité et l'environnement.

En raison de la présence constante sur le terrain de Guinée 44, la ville d'Orvault a été moins fréquemment amenée à réaliser des missions d'évaluation des réalisations et des besoins en Guinée qu'au Bénin.

Il est donc proposé de répondre favorablement à l'invitation de l'association en missionnant une délégation constituée de Joseph Parpaillon, Maire, et de Pierre Gadé, adjoint délégué à la cohésion sociale et aux relations internationales. Cette délégation séjournera en Guinée du 6 au 12 octobre 2019 (trajets inclus). Les billets d'avion pour la délégation municipale seront achetés directement par la mairie d'Orvault. Sauf imprévu, les frais de séjour et de transports sur place seront directement pris en charge par Guinée 44.

Le programme détaillé de la mission est en cours d'élaboration en lien avec les partenaires français et guinéens.

## **DECISION**

Sur proposition de la commission Culture et Relations Internationales et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DONNE** mandat à Monsieur le Maire et Monsieur Gadé pour l'accomplissement de cette mission
- **AUTORISE** la prise en charge des frais de déplacement correspondants.

Rendu exécutoire  
Par télétransmission en  
Préfecture le : 21 MAI 2019  
Et par publication le : 22 MAI 2019

Extrait certifié conforme  
Orvault, le 21 mai 2019

**Pour le Maire  
Le Directeur général**



**Jean-François MAISONNEUVE**